

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1973

9 octobre 2009

SOMMAIRE

41 Club Luxembourg 5 - Take Five a.s.b.l.	94696	Eurodyne	94658
AD Immobilière S.A.	94675	FCM Finance S.A.H.	94659
Alokan S.à r.l.	94704	Fidelin S.A.	94661
Amber Capital Holdings S.à.r.l.	94660	Finasol	94666
Amber Capital Holdings S.à.r.l.	94660	Finplatz S.A.	94704
Amber Capital S.à r.l.	94659	GN Transport Luxembourg S.à r.l.	94703
Amber Capital S.à r.l.	94659	IIIT S.A.	94703
Amuco	94660	Keir Field S.à r.l.	94704
Ardea S.A.	94658	La Financière de l'Avenir S.A.	94698
Atelier de Bobinage Georges Back S.à.r.l.	94662	Laser International S.A.	94661
Atlantic Real Estate Company S.A.	94663	LH Fund	94677
Avalon Holding S.A.	94664	LVN Center S.à.r.l.	94666
Babcock & Brown Residential Property Management S.à r.l.	94663	Medihold S.A.	94663
BGV III Stuttgart S.à r.l.	94663	MGI Fisogest S.à.r.l.	94666
Bioenergy General Partners SA	94674	New CV Luxco S.à r.l.	94664
Birdie S.A.	94661	Oud Thamen Holding S.A.	94662
Brizard Invest S.A.	94658	Pallieter S.A.H.	94659
Buxus S.A.	94661	Réalisations Immobilières Dudelange S.A.	94666
Caesar Finance S.A.	94665	Réalisations Immobilières Dudelange S.A.	94666
Carbura Immobilier S.A.	94704	Reavest International S.A.	94664
Car Solutions Sàrl	94665	Reavest International S.A.	94665
CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l.	94661	Reavest International S.A.	94665
Clinlux S.A. Holding	94658	Restep S.A.	94665
Clinlux S.A. Holding	94664	Seniorenresidenz Poetschebirchen S. à r.l.	94673
Cocteau S.A.-SPF	94660	SEP Ausbein-und Zerlegeservice Sàrl	94697
Compagnie Financière de la Gaichel S.A.	94658	SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve	94664
Dakhla SA	94704	S.M.J. (Société Meubles Jardin) S.A.	94663
DB Silver III S.à r.l.	94703	Solar Puglia I, S.à r.l.	94700
Delilah Sub Holdings S.à r.l.	94670	Sunset S.à r.l.	94667
DEMA	94660	Top Up TV Europe S.à r.l.	94662
Deseret Adventure S.A.	94662	World Coffee Group S. à r.l.	94662
Epire	94659	YRI Europe S.à r.l.	94698

Clinlux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009117856/10.

(090142140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Eurodyne, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009117866/10.

(090141967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Compagnie Financière de la Gaichel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 58.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009117867/10.

(090141969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Brizard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.182.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BRIZARD INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009117868/12.

(090142152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Ardea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ARDEA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009117869/12.

(090142151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Epire, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 59.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117871/10.

(090142248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

FCM Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117872/10.

(090142253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pallierter S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 36.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117873/10.

(090142256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Amber Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.562.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009117858/12.

(090142136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Amber Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.562.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009117859/12.

(090142135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

DEMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 39.335.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117874/10.

(090142258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Amuco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.159.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117875/10.

(090142259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Cocteau S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 50.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117876/10.

(090142261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Amber Capital Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.566.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009117860/12.

(090142133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Amber Capital Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009117861/12.

(090142132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Birdie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117877/10.

(090142268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Buxus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117878/10.

(090142269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Fidelin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 46.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117879/10.

(090142271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

CELSIUS EUROPEAN Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.026.700,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michael Chidiac / Martina Schümann
Gérants

Référence de publication: 2009117862/12.

(090142131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Laser International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LASER INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2009117863/12.

(090142150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Deseret Adventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117880/10.

(090142272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Top Up TV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.964.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117882/10.

(090141832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Oud Thamen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117883/10.

(090141830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

World Coffee Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 138.505,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.593.

Les comptes annuels pour la période du 24 janvier 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117854/12.

(090142144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 53, rue Nicolas Meyers.

R.C.S. Luxembourg B 39.384.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ATELIER DE BOBINAGE GEORGES BACK SARL

Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009117852/12.

(090142147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Medihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117885/10.

(090141943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Atlantic Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 17.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117886/10.

(090141941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

S.M.J. (Société Meubles Jardin) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 110.776.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009117889/10.

(090142012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BGV III Stuttgart S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009117884/11.

(090141892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Babcock & Brown Residential Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 119.922.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009117888/13.

(090142016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Clinlux S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.676.

Les comptes annuels pour la période du 3 octobre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009117857/11.

(090142139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 129.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009117865/11.

(090141964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Avalon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 69.750.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31.12.2008 déposé le 27.07.2009 n° L090114565.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117870/11.

(090141854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009117881/11.

(090141747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Reavest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.877.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118079/10.

(090141701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Reavest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.877.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118080/10.

(090141702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Reavest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.877.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009118082/10.

(090141703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Restep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 73.338.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118083/10.

(090141704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Car Solutions Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 146.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2009118143/12.

(090141983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Caesar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 63.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECOGEST S.A.

L-2530 LUXEMBOURG, 4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009118170/12.

(090141902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Réalisations Immobilières Dudelage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.088.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009118168/10.

(090141899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Réalisations Immobilières Dudelage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.088.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009118169/10.

(090141901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Finasol, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009118157/10.

(090142068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

LVN Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 140.954.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009118146/11.

(090142000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

MGI Fisogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.114.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009118159/13.

(090141938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.435,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

In the year two thousand and nine, on the 13th day of August.

Before us, Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of SUNSET S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 104.817, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191 of 3 March 2005, page 9140 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 31 October 2007, page 118871;

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of 12 July 2008, page 82737;

a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2323, page 111469 on September 23, 2008;

a deed of Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on October 7 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2784, page 133608 on November 18, 2008;

a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on November 24 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98, page 4700 on January 16, 2009.

The General Meeting was opened by Mrs Benedicte Moens-Colleaux, conseil fiscal, residing in Luxembourg, the chairman,

who appointed as secretary Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Benedicte Moens-Colleaux, prenamed, (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,669.75, in order to bring it from its current amount of EUR 37,105.25 to an amount of EUR 33,435.50, through the cancellation of the 366,975 shares of class B7 of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of Article 7.1 of the Articles of the Company;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred and sixty nine Euro and seventy five cents (EUR 3,669.75),

in order to bring it from its current amount of thirty seven thousand one hundred and five Euro and twenty five cents (EUR 37,105.25) to an amount of thirty three thousand four hundred and thirty five Euro and fifty cents (EUR 33,435.50),

through the cancellation of the three hundred and sixty six thousand nine hundred and seventy five (366,975) shares of class B7, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **7.1. Subscribed and Paid up share capital.** The Company's share capital is fixed at EUR 33,435.50 (thirty three thousand four hundred and thirty five Euro and fifty cents) represented by 3,343,550 (three million three hundred and forty three thousand five hundred and fifty) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- a) 1,631,000 Class A Shares
- b) 244,650 Class B1 Shares
- c) 244,650 Class B2 Shares
- d) 244,650 Class B3 Shares
- e) 244,650 Class B4 Shares
- f) 366,975 Class B5 Shares
- g) 366,975 Class B6 Shares

All with a par value of 0.01 EUR (One Eurocent) each.

At any time and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,155.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf le treize août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l' "Assemblée Générale") de SUNSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.817, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 191 du 3 mars 2005, page 9140 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant:

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 du 31 octobre 2007, page 118871;

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 12 juillet 2008, page 82737;

un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323, page 111469 du 23 septembre 2008;

un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2784, page 133608 du 18 novembre 2008.

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98, page 4700 du 16 janvier 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Benedicte Moens-Colleaux, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg,

l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mme Benedicte Moens-Colleaux, prénommée, (le "Bureau").

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.669,75 pour le réduire de son montant actuel de EUR 37.105,25 à un montant de EUR 33.435,50 par l'annulation de 366.975 parts sociales de classe B7, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société;

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, tous les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille six cent soixante-neuf Euro et soixante-quinze cents (EUR 3.669,75)

pour le ramener de son montant actuel de trente-sept mille cent cinq Euros et vingt-cinq cents (EUR 37.105,25) à un montant de trente trois mille quatre cent trente-cinq Euros et cinquante cents (EUR 33.435,50)

par l'annulation des trois cent soixante six mille neuf cent soixante-quinze (366.975) parts sociales de classe B7, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 7.1 - Capital Souscrit et Libéré des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

" **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 33.435,50 (trente-trois mille quatre cent trente-cinq Euros et cinquante cents) représenté par 3.343.550 (trois millions trois cent quarante-trois mille cinq cent cinquante) Parts Sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

- a) 1.631.000 Parts Sociales de Classe A
- b) 244.650 Parts Sociales de Classe B1
- c) 244.650 Parts Sociales de Classe B2
- d) 244.650 Parts Sociales de Classe B3
- e) 244.650 Parts Sociales de Classe B4
- f) 366.975 Parts Sociales de Classe B5
- g) 366.975 Parts Sociales de Classe B6

Toutes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.

A tout moment, et tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.155,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ont été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. MOENS-COLLEAUX, C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 août 2009, LAC/2009/33874.— Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/09.

Jacques Delvaux.

Référence de publication: 2009124389/162.

(090149731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Delilah Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.397.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.733.

In the year two thousand nine, on the eighth day of September.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delilah Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg with registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.732 and having a share capital of fifteen million one hundred ninety-nine thousand eight hundred six United States Dollars thirty-three Cents (USD 15,199,806.33) (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs Virginie LEBBE, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 8th September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Sub Holdings S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.733 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated herein above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-four million three hundred seventy-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,377,600.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to sixty-four million three hundred ninety-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,397,600.-) by creating and issuing six billion four hundred thirty-seven million seven hundred sixty thousand (6,437,760,000) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, (the "New Shares");

b. Subscription and full payment by contribution in cash by the current sole shareholder of the Company of the New Shares;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital");

d. Decision to appoint Mr. Giorgio de Palma as additional director (gérant) of the Company; and

e. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-four million three hundred seventy-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,377,600.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to sixty-four million three hundred ninety-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,397,600.-) by creating and issuing six billion four hundred thirty-seven million seven hundred sixty thousand (6,437,760,000) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated herein above which declares to subscribe to all six billion four hundred thirty-seven million seven hundred sixty thousand (6,437,760,000) New Shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

The person appearing declares that the New Shares with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, have been entirely paid up in cash by the Sole Shareholder and that the Company has from now on at its disposal the total amount of sixty-four million three hundred seventy-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,377,600.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

" 6.1. Subscribed share capital.

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at sixty-four million three hundred ninety-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 64,397,600.-) represented by six billion four hundred thirty-nine million seven hundred sixty thousand (6,439,760,000) shares (parts sociales) of USD 0.01 (United States dollar one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint for an undetermined period Mr. Giorgio de Palma employee, born on 28 August 1974 in Milan (Italy), having his professional address at Via Senato 12, Milan, 20121 Italy, as additional director (gérant) of the Company, with immediate effect.

The board of directors (conseil de gérance) of the Company is consequently constituted of the following members:

- Mr James Redmayne, director (gérant);
- Mrs Delphine Tempé, director (gérante);
- Mr Stef Oostvogels, director (gérant); and
- Mr Giorgio de Palma, director (gérant).

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Delilah Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.732, ayant un capital social de quinze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent six dollars américains trente-trois centimes (USD 15.199.806,33) ("Associé Unique")

ici représentée par Madame Virginie LEBBE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 8 septembre 2009.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah Sub Holdings S. à r.l." une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.733 et constituée suivant acte du notaire Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.377.600,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.397.600,-) par la création et l'émission de six milliards quatre cent trente-sept millions sept-cent soixante mille (6.437.760.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales");

2) Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire de l'actuel associé unique de la Société;

3) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré");

4) Décision de nommer M. Giorgio de Palma en qualité de nouveau gérant de la Société; et

5) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.377.600,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.397.600,-) par la création et l'émission de six milliards quatre cent trente-sept millions sept-cent soixante mille (6.437.760.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, l'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à l'entière des six milliards quatre cent trente-sept millions sept-cent soixante mille (6.437.760.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, ont été entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de soixante-quatre millions trois cent soixante-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.377.600,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré"), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" 6.1. Capital souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à soixante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents dollars américains (USD 64.397.600,-) représenté par six milliards quatre cent trente-neuf millions sept cent soixante mille (6.439.760.000) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain), toutes entièrement souscrites et libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Giorgio de Palma, employé, né le 28 août 1974 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle à Via Senato, 12, Milan, 20121 Italie, en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé des membres suivants:

- Monsieur James Redmayne, gérant;
- Madame Delphine Tempe, gérante;
- Monsieur Stef Oostvogels, gérant; et
- Monsieur Giorgio de Palma, gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

94673

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 8.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEBBE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37757. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009124493/172.

(090149922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Seniorenresidenz Poetschebirchen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 134.837.

L'an deux mil neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société SODEPRO S.à r.l. (Société de Promotions Immobilières S.à r.l.), avec siège social à L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1784 du 19 juillet 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 139750,

ici représentée par son gérant, Monsieur Pierre WEYDERT, demeurant à L-8280 Kehlen, 50, rue de Mamer.

2) Monsieur Pierre WEYDERT, employé privé, demeurant à L-8280 Kehlen, 50, rue de Mamer,

Lesquelles personnes comparantes ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Seniorenresidenz Poetschebirchen S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 25 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 du 6 février 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 134837.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Pierre WEYDERT prénommé, cède par les présentes l'intégralité des parts sociales qu'il détient dans la société "Seniorenresidenz Poetschebirchen S.à r.l.", à savoir dix (10) parts sociales, à la société SODEPRO S.à r.l. (Société de Promotions Immobilières S.à r.l.), prédite, qui déclare accepter la cession prédite.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est à partir d'aujourd'hui, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

La société SODEPRO S.à r.l. (Société de Promotions Immobilières S.à r.l.), prédite, détient partant l'intégralité des cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Seniorenresidenz Poetschebirchen S.à r.l."

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour un prix symbolique de un (1) euro par part, soit au total dix euros (EUR 10,-), prix que Monsieur Pierre WEYDERT, prénommé, reconnaît et déclare, avoir reçu de la part du cessionnaire, avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation du gérant

Monsieur Pierre WEYDERT, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée "Senio-renresidenz Poetschbirchen S.à r.l." déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de ladite cession.

Nomination statutaire

Suite à cette cession, l'associé unique de la Société, à savoir la société SODEPRO S.à r.l. (Société de Promotions Immobilières S.à r.l.), ci-avant décrite, représentée telle que dit ci-avant,

décide de nommer un deuxième gérant pour une durée indéterminée, à savoir, Monsieur Dirk VORMBERGE, employé privé, né à Hattingen (Allemagne), le 4 mars 1958, demeurant à D-54298 Igel, Felsenstrasse, 4, et décide que la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant en nom propre qu'en sa qualité de mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. Weydert, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27460. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009124420/62.

(090150195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Bioenergy General Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.040.

L'AN DEUX MIL NEUF, LE DEUX JUILLET AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée Bioenergy General Partners S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 48, bd Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 129.040,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, le 7 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1608 du 31 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Luc WITTNER, employé privé, domicilié professionnellement au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire M. Luc WITTNER, préqualifié.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jessy BOUCHÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire à pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par des annonces insérées dans:

- au Mémorial C n° 1147 du 11 juin 2009 et n° 1207 du 22 juin 2009;
- le Tageblatt du 11 juin 2009 et 22 juin 2009.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des

actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que 66 actions sur les 100 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et en conséquence la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Quatrième résolution

A été nommée liquidateur, la société "ECOVOLTA SARL", société à responsabilité limitée au capital de EUR 50.000, sise 25 chemin des Cailloux, F-69340 Francheville, représentée par des gérants Messieurs Gwenaël Postec et Bernard Demode.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. WITTNER, J. BOUCHE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 juillet 2009, LAC/2009/27591. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/08/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009124418/64.

(090149789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

AD Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.134.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "AD IMMOBILIERE S.A." en liquidation, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37134, (la "Société"), constituée originellement sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dénommée "AD CREATION ADVERTISING PARTNERS S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 437 du 20 novembre 1991,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 9 décembre 1997, contenant notamment la transformation en société anonyme et d'adoption de sa dénomination actuelle,

et dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie de la lire italienne en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 11 avril 2002.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1554 du 12 août 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jutta MERTES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée.
4. Conservation des livres et documents de la Société.
5. Clôture de la liquidation.
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

F) Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 20 août 2009, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé Monsieur Robert MEISCH, employé privé, demeurant à L-8376 Kahler, 8, Arelerwee, en qualité de commissaire à la liquidation.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire-vérificateur Monsieur Robert MEISCH, préqualifié, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la la société à responsabilité limitée "UHY Fibetrust S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35966, pour la gestion de liquidation de la Société.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne également décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

94677

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FISCHER - MERTES - KRUMNAU - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2009. Relation GRE/2009/3239. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009124574/88.

(090150098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

LH Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.222.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. LH Partners, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg dated 8 September 2009, not yet registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés and whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, here represented by Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 September 2009, in Luxembourg; and

2. Siroco Limited, a limited liability company incorporated under the laws of British Virgin Islands with registered office at 6, 3rd Floor, Qwomar Building, P.O. Box 875, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under the number 1389634, here represented by Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form

There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of LH Fund (the Company).

The Company shall be governed by the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Act) and by the act of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the 1915 Act) (provided that in case of conflict between the 1915 Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Duration - Dissolution

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner (as defined in article 17 below) by a resolution of the Shareholders (as defined in article 3 below) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 24 hereto as well as by the 1915 Act.

Art. 3. Corporate Object

The exclusive purpose of the Company is to invest its funds in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the Shareholders or individually a Shareholder) the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, cash and cash related instruments and other equity and/or debt instruments;

(c) advance, lend, borrow or deposit equity, bonds, notes, promissory notes, cash and cash related instruments and other equity and/or debt instruments;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act but in any case subject to the terms and limits set out in the issuing document of the Company (the Issuing Document).

Art. 4. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Form of Shares

The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares (the Shares and individually a Share) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 10 hereof. The minimum capital shall be as provided by law i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) or the equivalent in any other freely convertible currency. The minimum subscribed capital increased by issuance premiums (if any) of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been admitted to the list referred to in article 43 (1) of the 2007 Act.

The share capital of the Company shall be represented by the following classes of Shares (the Classes and individually a Class) of no par value:

- the management share (the Management Share) which shall be reserved to the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company and which gives its holder the right to receive a remuneration in accordance with the provisions of the Issuing Document; and

- the ordinary shares (the Ordinary Shares) which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the Limited Shareholder(s)), and, as the case may be, the General Partner.

The initial capital is thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one (1) Management Share and into thirty (30) Ordinary Shares.

The General Partner shall determine if other different Classes, the specific features of which will be described in the Issuing Document, will be issued. The features of a Class may differ from those of other Classes.

The Company will not establish any sub-funds within the meaning of article 71 of the 2007 Act.

Shares can be issued in series representing all Shares issued on any valuation day (the Valuation Day) in any Class.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The Company shall issue Shares in registered form (actions nominatives) only and the Shares will remain in registered form.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated to that effect by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of its registered Shares, its residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by the owner of record.

The entry of the Shareholder's name in the register of Shares evidences the Shareholder's right of ownership over such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such entry shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. Global certificates may also be issued at the discretion of the General Partner.

Share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signature shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, the signature may be made by a person duly authorised thereto by the General Partner; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

Art. 6. Issue and Subscription of Shares

The Company is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Company may allow for fractional Ordinary Shares to be issued to the nearest thousandth of an Ordinary Share and it being understood that such fractional Ordinary Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Class; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Classes shall only be issued during one or more subscription periods or at such other periodicity as provided for in the Issuing Document.

The subscription of Shares will only become effective upon acceptance by the investor and the Company of a subscription agreement (the Subscription Agreement). The Subscription Agreement may impose that the subscription of Shares is followed within a determined time period by contribution of a certain amount of cash or by contribution in kind to the Company. The Subscription Agreement may contain from time to time commitments to contribute a certain amount of cash or contribution in kind to the Company upon the receipt of drawdown notices issued by the General Partner.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on closings, subsequent commitments, default interests and/or restriction of ownership. Such other conditions shall be disclosed in the Issuing Document and/or in the Subscription Agreement.

The failure of an investor or Shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of the Issuing Document and/or Subscription Agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or Shareholder (the Defaulting Investor) the penalties determined by the General Partner and detailed in the Issuing Document and/or in the Subscription Agreement which may include without limitation:

- the right of the Company to compulsorily redeem all Shares of the Defaulting Investor in accordance with article 7 and at a price below the net asset value of the Shares in accordance with the provisions of the Issuing Document;
- the right of the Company to retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Defaulting Investor;
- the loss of the Defaulting Investor's right to be, or to propose, members of such advisory body set up in accordance with the provisions of the Issuing Document, as the case may be;
- the loss of the Defaulting Investor's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the Shareholders;
- the right of the other Shareholders to purchase all the Shares of the Defaulting Investor at a price determined in accordance with the provisions of the Issuing Document and/or by the General Partner and which may be at an amount inferior to the net asset value of the Shares.

The penalties or remedies set forth above and in the Issuing Document will not be exclusive of any other remedy which the Company or the Shareholders may have at law or under the Subscription Agreement or the Issuing Document.

Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be the net asset value per Share of the relevant Class in the relevant series as determined in compliance with article 10 hereof as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales fees, as approved from time to time by the General Partner. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

If subscribed Ordinary Shares are not paid for, the General Partner may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions or the General Partner may treat the Shares as Shares of a Defaulting Investor. Those Shares may be redeemed by the Company at a price below to its value as defined in the Issuing Document and/or in the Subscription Agreement.

The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of

the Company (réviseur d'entreprises agréé) (as defined in article 20 below) and provided that such assets comply with the investment objectives, restrictions and policies of the Company.

Art. 7. Redemption of Shares

Any Shareholder may at any time require the redemption of all or part of his or her Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the General Partner within the limits provided by law, these Articles and the Issuing Document.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares may be redeemed in any Class; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be redeemed on such Valuation Days as provided for in the Issuing Document. The General Partner may impose a lock-up period during which redemptions of Shares are not allowed.

The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the General Partner and/or the Issuing Document, provided that the Share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company. Shares will not be redeemed if the calculation of the net asset value per Share is suspended in accordance with article 10 hereof.

The redemption price shall be equal to the net asset value per Share of the relevant Class in the relevant series, as determined in accordance with the provisions of article 10 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the General Partner and/or the Issuing Document. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner and/or the Issuing Document shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Class would fall below such number or such value as determined by the General Partner or the Issuing Document, then the General Partner may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class. At the General Partner's discretion, the General Partner reserves the right to transfer any existing Shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one Class into another appropriate Class without charge.

Shares of any Class will not be redeemed in circumstances where the calculation of the net asset value per Share of such Class is suspended by the General Partner pursuant to article 10 hereof.

Further, if on any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this article and/or conversion requests pursuant to the article 8 hereof exceed a certain level determined by the General Partner and/or the Issuing Document in relation to the number or value of Shares in issue in a specific Class, the General Partner may decide that all or part, on a pro rata basis for each Shareholder asking for the redemption and/or conversion of his or her Shares, of such requests for redemption and/or conversion will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Company. On the next Valuation Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such Class or Classes equal in value (calculated in the manner described in article 10) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of Shares of the relevant Class or Classes and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed Shares may be cancelled.

Art. 8. Conversion of Shares

Unless otherwise determined by the General Partner for certain Classes, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his or her Shares of one Class into Shares of another Class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine.

The price for the conversion of Shares from one Class into another Class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two Classes, calculated on the same Valuation Day subject to the provisions of the Issuing Document.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Class would fall below such number or such value as determined by the General Partner or the Issuing Document, then the General Partner may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class. At the General Partner's discretion, the General Partner reserves the right to transfer any existing Shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one Class into another appropriate Class without charge.

Shares of any Class will not be converted in circumstances where the calculation of the net asset value per Share of such Class is suspended by the General Partner pursuant to article 10 hereof.

The Shares which have been converted into Shares of another Class may be cancelled.

Art. 9. Restrictions on Ownership of Shares

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the General Partner being herein referred to as Prohibited Persons).

In particular, the issue and sale of Shares is only allowed to well-informed investors in the meaning of article 2 of the 2007 Act. Is considered a well-informed investor an institutional investor, a professional investor and any other investor, including a natural person, if the latter declares in writing his or her adhesion to the well-informed investor status and has invested a minimum amount of EUR 125,000.- or the equivalent amount in any other freely convertible currency.

If the investor declares in writing his or her adherence to the well-informed investor status and benefits from the appreciation, from a credit institution within the meaning of directive 2006/48/EC, an investment company within the meaning of directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of directive 2001/107/EC certifying its expertise, experience and its knowledge to appreciate in an adequate way the investment made by the Company, then he or her may be allowed to invest in the Company an amount of less than EUR 125,000.- or the equivalent amount in any other currency.

The General Partner is entitled to impose stricter conditions as those required by article 2 of the 2007 Act.

Non well-informed investors are Prohibited Persons. U.S. persons constitute a specific category of Prohibited Persons.

The General Partner is entitled to compulsorily redeem Shares held by Prohibited Persons.

For such purposes the Company may:

- (1) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person;
- (2) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to provide it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person;
- (3) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and
- (4) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder.

Art. 10. Calculation of Net Asset Value per Share

Calculation and Publication

The net asset value per Share of each Class (if any) will be expressed in the currency of such Class or in the reference currency and will be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable, on any such Valuation Day, by the number of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per Share may be rounded up or down up to the nearest thousandth unit of the relevant currency as the General Partner will determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the Company are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Limited Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation for all applications received on the relevant Valuation Day.

The frequency of the net asset value calculation is set out in the Issuing Document.

The value of any assets will be determined as follows:

- (1) The value of any cash on hand or on deposit, money market instruments, bills, demand notes, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- (2) Securities (debt, equity and structured financial instruments) which are listed or dealt in on a stock exchange or dealt in on a regulated market (the Regulated Market), are based on the last available price on the stock exchange or the Regulated Market, which is normally the principal market for such securities.
- (3) Securities (debt, equity and structured financial instruments) which are not listed on a stock exchange nor dealt in on a Regulated Market are determined at the fair value based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the General Partner.
- (4) Units and shares issued by underlying funds are based on the last available value provided by the administrative agent, the investment manager or any other reliable party involved with the relevant underlying fund.
- (5) The liquidating value of forwards which are not traded on exchanges or on other Regulated Markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently

applied for each different variety of derivative. The liquidating value of futures or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

(6) All other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and described in the Issuing Document.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency or the currency of a relevant Class (if any) will be converted into the reference currency of the Company at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The net asset value per Share of each Class (if any) and the issue and redemption prices per Share of each Class (if any) may be obtained during business hours at the registered office of the Company, the administrative agent and/or any delegate thereof.

Temporary Suspension of the Calculation

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per Share of the Company and the issue and redemption of its Shares from its Limited Shareholders:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company quoted thereon; or

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the general public opinion as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable; or

(3) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the Company; or

(4) upon the publication of a notice convening a general meeting of Limited Shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension will be published, if appropriate, by the Company and will be notified to Limited Shareholders having made an application for subscription and redemption of Ordinary Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Any request for subscription or redemption will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case Limited Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company within a period of time indicated in the Issuing Document, or, if this is not the case, within a reasonable period of time, such application will be dealt with on the first Valuation Day following the end of the period of suspension.

Art. 11. Investment Policy, Investment Restrictions and Committees

The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied, (ii) any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Act, (iii) the hedging strategy to be applied to specific Classes and (iv) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Issuing Document, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Issuing Document, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other funds.

The General Partner may establish committees and determine the functions of such committees including recommendations and advices in relation to the management and affairs of the Company. The denomination of such committees and the rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of the said committees shall be as set forth in the Issuing Document.

Art. 12. Liability of Shareholders

The owners of Ordinary Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 13. Meetings of Shareholders

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday in June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a day on which banks are open for general business in Luxembourg (a Business Day), the annual general meeting shall be held on the next precedent day which is Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by a representative of the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such Class.

Art. 14. Notice, Quorum, Proxies, Majority

The notice periods and quorum rules required by the 1915 Act shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided in these Articles.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 15. Convening Notice

Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner. Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda. To the extent required by Luxembourg law, notices will be published in the Official Journal (Mémorial) and in one Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered Shareholders, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 17. Management

The Company shall be managed by LH Partners, Sàrl (the General Partner), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 18. Custodian

To the extent required by the 2007 Act, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time (the Custodian).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Act. If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Until the Custodian is replaced, which must happen within a period of two months from the decision of the General Partner to terminate the appointment or the decision of the Custodian to retire, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

Art. 19. Authorised Signature

The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Shareholder of the Company.

Art. 20. Auditor

The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of the Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 1915 Act and the 2007 Act.

Art. 21. Accounting Year - Accounts

The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in EUR.

Art. 22. Application of the Income

The general meeting of the Shareholders determines, subject to the approval of the General Partner and within the limits provided by law, the Articles and the Issuing Document, how the income from the Company will be applied with regard to each existing Class, and may declare, upon the consent of the General Partner, distributions.

For any Class entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with applicable laws.

Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions determined by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Company.

No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 23. Merger, Dissolution and Liquidation of Classes and the Company

Liquidation or Merger of Classes

In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner and/or in the Issuing Document to be the minimum level for such Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their Shares into Shares of another Class under terms fixed by the General Partner or to redeem all the Shares of the relevant Class at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Class.

In addition, the general meeting of any Class will, in any other circumstances and without quorum and by simple majority, have the power, subject to the approval of the General Partner, to redeem all the Shares of the relevant Class and refund to the Shareholders the net asset value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the General Partner may decide to allocate the assets of the Company to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Act or the act of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment and to redesignate the Shares of the Company as shares of another undertaking for collective investment or sub-fund of such undertaking for collective investment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article

one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new undertaking for collective investment / sub-fund of an undertaking for collective investment), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Furthermore, a contribution of the assets and liabilities of the Company to another undertaking for collective investment referred in this article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Company taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a two-thirds majority of the Shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Winding Up

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles and subject to the consent of the General Partner.

If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the meeting of the Shareholders by the General Partner. Subject to the consent of the General Partner, the meeting of the Shareholders, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company will further be referred to the meeting of the Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided, upon the consent of the General Partner, by the Shareholders holding one-quarter of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Act and the 2007 Act. In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the competent regulatory body, shall be appointed by a meeting of the Shareholders, which shall determine their powers and compensation.

The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2007 Act will be exclusively applicable.

The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the meeting of the Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

The liquidator(s) will realise the Company's assets in the best interests of the Shareholders and these proceeds of the liquidation, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights.

Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 24. Amendments

These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 25. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the 1915 Act and the 2007 Act.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.
- (2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held on 3 March 2011, in particular to approve the accounts of the first financial year.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the Shares as follows:

(1) LH Partners, prenamed:	
Management Share:	1 (one)
(2) LH Partners, prenamed:	
A Class Ordinary Shares:	1 (one)

(3) Siroco Limited, prenamed:	
B Class Ordinary Shares:	29 (twenty nine)
Total of Management and Ordinary Shares:	31 (thirty one)

All Management and Ordinary Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement and Estimation of Formation Expenses

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to FOUR THOUSAND EURO (4,000.- EUR).

General Meeting of Shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that KPMG Sàrl, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg has been appointed as the external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company; and
3. that the address of the registered office of the Company be at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LH Partners, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, constituée en vertu du droit luxembourgeois par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg daté du 8 septembre 2009, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, ici représentée par Maître Jan Vanhoutte, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2009 à Luxembourg; et

2. Siroco Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social au 6, 3^{ième} étage, Qwomar Building, P.O. Box 875, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 1389634 ici représentée par Maître Jan Vanhoutte, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme

Il existe une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de LH Fund (la Société).

La Société est soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra) ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Durée - Dissolution

La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité (tel que définit à l'article 17) par résolution des Actionnaires (tel que définit par l'article 3) adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts, telles qu'établies par l'article 24 des Statuts et la Loi de 1915.

Art. 3. Objet social

L'objet exclusif de la Société est d'investir ses fonds en avoirs avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires (les Actionnaires ou individuellement l'Actionnaire) des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir toutes formes de lignes de crédit et récolter des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de liquidités et instruments du marché monétaire et d'autres créances et/ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter, emprunter ou déposer des titres, des obligations, des billets à ordre, des liquidités et instruments du marché monétaire et d'autres créances et/ou titres participatifs;

(d) consentir à des garanties, gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par convention personnelle ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou une de ses méthodes, pour les besoins de l'exécution des contrats ou obligations de la Société, ou d'un directeur, gérant ou autre agent de la Société, ou d'une société dans laquelle la Société ou une société parente a un intérêt direct ou indirect, ou de toute société étant Actionnaire direct ou indirect de la Société ou d'une société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, mais dans tous les cas soumis aux termes et restrictions décrits dans le document d'émission de la Société (le Document d'Emission).

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par résolution de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par résolution de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social - Classes d'Actions - Forme des Actions

Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées (les Actions et individuellement l'Action), sans mention de valeur, et est à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'article 10 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, c'est-à-dire un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) ou l'équivalent en devise librement convertible. Le capital minimum souscrit augmenté des primes d'émission (si de telles primes ont été octroyées) de la Société doit être atteint endéans les douze mois après la date à laquelle la Société a été admise sur la liste mentionnée à l'article 43 (1) de la Loi de 2007.

Le capital social de la Société est représenté par les classes d'Actions (les Classes et individuellement une Classe) sans valeur nominale suivantes:

- l'action de commandité (l'Action de Commandité) réservée à l'Actionnaire Commandité, en tant qu'actionnaire gérant commandité de la Société, ce qui donne au détenteur le droit de percevoir une rémunération conformément aux dispositions du Document d'Emission; et

- les actions ordinaires (les Actions Ordinaires) souscrites par des actionnaires commanditaires (le(s) Actionnaires Commanditaire(s)) et, le cas échéant, par l'Actionnaire Commandité.

Le capital initial s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par une (1) Action de Commandité et par trente (30) Actions Ordinaires.

L'Actionnaire Commandité décidera si d'autres Classes, dont les caractéristiques spécifiques seront alors décrites dans le Document d'Emission, seront émises. Les caractéristiques d'une Classe peuvent différer de celles d'autres Classes.

La Société n'établira aucun compartiment au sens de l'article 71 de la Loi de 2007.

Des Actions pourront être émises en séries représentant toutes les Actions émises à chaque jour d'évaluation (le Jour d'Evaluation) dans différentes Classes.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes.

La Société émettra uniquement des Actions nominatives et les Actions resteront nominatives.

Toutes les Actions de la Société émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et cette inscription indiquera le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'Actions qu'il détient.

L'enregistrement du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions prouve les droits de l'Actionnaire sur de telles Actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cet enregistrement sera délivré à l'Actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire. L'Actionnaire Commandité pourra, à sa discrétion, émettre des certificats globaux.

Les certificats d'Actions, s'il en est émis, seront signés par l'Actionnaire Commandité. La signature pourra être soit manuscrite, soit imprimée, soit faxée. Toutefois, la signature pourra être apposée par une personne autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité; dans ce dernier cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 6. Emission et Souscription d'Actions

La Société est autorisée à émettre à tout moment et sans limitation des Actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

La Société peut autoriser l'émission de fractions d'Actions Ordinaires au plus proche millième d'une Action Ordinaire. Une telle fraction d'Action Ordinaire ne donne pas de droit de vote, mais donne proportionnellement droit de participer à la distribution du résultat net et du boni de liquidation attribuable à la Classe concernée.

L'Actionnaire Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions sont émises quelle que soit la Classe concernée; l'Actionnaire Commandité peut, en particulier, décider que les Actions d'une Classe seront émises uniquement pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou selon toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'Emission.

La souscription d'Actions ne sera effective que sur acceptation, par l'investisseur et la Société, d'un contrat de souscription (le Contrat de Souscription). Le Contrat de Souscription peut imposer que la souscription des Actions sera suivie, dans une période de temps déterminée, de l'apport à la Société d'un certain montant en espèces ou en nature. Le Contrat de Souscription peut prévoir des engagements périodiques d'apport d'un certain montant en espèces ou en nature à la Société, dès réception d'une notification d'appel en capital émise par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut aussi décider d'autres conditions de souscription comme par exemple des engagements minimum à une certaine date, des engagements subséquents, des intérêts de défaut et/ou la restriction de propriété. De telles conditions seront détaillées dans le Document d'Emission et/ou le Contrat de Souscription.

La défaillance d'un investisseur ou Actionnaire de faire, endéans une période spécifiée déterminée par l'Actionnaire Commandité toutes contributions requises ou certains autres paiements à la Société, selon les termes du Document d'Emission et/ou du Contrat de Souscription ou de l'engagement de souscription envers la Société, donne droit à la Société à mettre à la charge de l'investisseur ou Actionnaire concerné (l'Investisseur Défaillant) des pénalités déterminées par l'Actionnaire Commandité et détaillées dans le Document d'Emission et/ou le Contrat de Souscription qui peuvent inclure, sans limitation:

- le droit de la Société de racheter d'office toutes les Actions de l'Investisseur Défaillant conformément à l'article 7 et à un montant inférieur à la valeur nette d'inventaire des Actions conformément aux dispositions du Document d'Emission;
- le droit de la Société de retenir tous les dividendes payés ou autres sommes distribuées par rapport aux Actions détenues par l'Investisseur Défaillant;
- la perte par l'Actionnaire Défaillant du droit d'être membre, de proposer des membres au sein des organes de conseil mis en place selon les dispositions du Document d'Emission, le cas échéant;
- la perte par l'Actionnaire Défaillant du droit de vote en ce qui concerne les sujets qui doivent être approuvés par tout ou une portion déterminée des Actionnaires;
- le droit des autres Actionnaires d'acheter toutes les Actions de l'Investisseur Défaillant à un prix déterminé selon les dispositions du Document d'Emission et/ou par l'Actionnaire Commandité et qui peut être à un montant inférieur à la valeur nette d'inventaire des Actions.

Les pénalités ou mesures décrites ci-dessus et dans le Document d'Emission ne sont pas exclusives d'autres moyens auxquels la Société ou les Actionnaires peuvent avoir recours devant la loi ou selon le Contrat de Souscription ou le Document d'Emission.

Lorsque la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans la série concernée, déterminée conformément à l'article 10 ci-dessous au Jour d'Évaluation conformément avec la politique déterminée périodiquement par l'Actionnaire Commandité. Ce prix pourra être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, telles qu'approuvées périodiquement par l'Actionnaire Commandité. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer. Si des Actions Ordinaires souscrites ne sont pas libérées, l'Associé Commandité peut annuler leur émission tout en conservant le droit au paiement des frais et commissions y relatifs ou l'Associé Commandité peut considérer les Actions concernées comme des Actions d'un Investisseur Défaillant. Ces Actions peuvent être rachetées par la Société à un prix inférieur à sa valeur telle que définie dans le Document d'Emission et/ou le Contrat de Souscription.

L'Actionnaire Commandité pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, conformément aux prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé (tel que défini à l'article 20 ci-après) de la Société et à condition que ces avoirs soient compatibles avec les objectifs, restrictions et politique d'investissement de la Société.

Art. 7. Rachat des Actions

Tout Actionnaire peut, à tout moment, demander le rachat de tout ou partie de ses Actions à la Société, selon les termes et procédures établis par l'Actionnaire Commandité dans les limites imposées par la loi, les présents Statuts et le Document d'Emission.

L'Actionnaire Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront rachetées dans chaque Classe; l'Actionnaire Commandité peut, notamment, décider que les Actions de chaque Classe seront uniquement rachetées à tels Jours d'Evaluation tels que prévus dans le Document d'Emission. L'Actionnaire Commandité peut imposer des périodes de fermeture au rachat pendant lesquelles, le rachat des Actions n'est pas autorisé.

Le prix de rachat par Action sera payable pendant une période déterminée par l'Actionnaire Commandité et/ou le Document d'Emission, pourvu que les certificats d'Actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société. Les Actions ne seront pas rachetées lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action est suspendu conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

Le prix de rachat est égal à la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans la série concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par l'Actionnaire Commandité et/ou le Document d'Emission. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, tel que l'Actionnaire Commandité et/ou le Document d'Emission le déterminera.

Lorsque l'exécution d'une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par l'Actionnaire Commandité ou le Document d'Emission, l'Actionnaire Commandité peut décider de traiter la demande de cet Actionnaire comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire relevant de cette Classe. A la discrétion de l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité peut décider de transférer un Actionnaire existant dont le nombre d'Actions se situe en dessous du minimum requis, d'une Classe à une autre Classe plus adaptée, sans frais à la charge de l'Actionnaire.

Les Actions de toute Classe ne seront pas rachetées lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action est suspendu par décision de l'Actionnaire Commandité conformément à l'article 10 ci-dessous.

De plus, si à un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat faites conformément au présent article et/ou les demandes de conversion faites conformément à l'article 8 ci-dessous dépassent un certain seuil, par rapport au nombre ou à la valeur des Actions en circulation dans une certaine Classe, déterminé par l'Actionnaire Commandité et/ou le Document d'Emission, l'Actionnaire Commandité peut décider que les demandes de rachat et/ou de conversion de tout ou partie de ces Actions sera, sur une base proportionnelle pour chaque Actionnaire demandant le rachat et/ou la conversion, reporté pendant une période et aux conditions déterminées par l'Actionnaire Commandité, eu égard à l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées, lors du plus prochain Jour d'Evaluation suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

La Société aura le droit, si l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat en nature à chaque Actionnaire ayant donné son accord, par l'attribution au porteur d'investissements provenant du portefeuille d'actifs constitué en relation avec telle(s) Classe(s) d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'article 10) au Jour d'Evaluation, auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres porteurs d'Actions de la ou des Classes dont il est question, et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Art. 8. Conversion des Actions

A défaut de décision contraire par l'Actionnaire Commandité pour certaines Classes, tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe, dans la limite des termes, conditions et paiement de frais et charges déterminés par l'Actionnaire Commandité.

Le prix de conversion des Actions d'une Classe à une autre Classe sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux Classes concernées, calculée le même Jour d'Évaluation conformément aux dispositions du Document d'Émission.

Lorsque l'exécution d'une demande de conversion d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par l'Actionnaire Commandité ou le Document d'Émission, l'Actionnaire Commandité peut décider de traiter la demande de cet Actionnaire comme une demande de conversion de toutes les Actions de l'Actionnaire relevant de cette Classe. A la discrétion de l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité peut décider de transférer un Actionnaire existant dont le nombre d'Actions se situe en dessous du minimum requis, d'une Classe à une autre Classe plus adaptée, sans frais à la charge de l'Actionnaire.

Les Actions de toute Classe ne seront pas converties lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action dans cette Classe est suspendu par décision de l'Actionnaire Commandité conformément à l'article 10 ci-dessous.

Les Actions, dont la conversion en Actions d'une autre Classe a été effectuée, seront annulées.

Art. 9. Restrictions à la Propriété des Actions

La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des Actions dans la Société par toute personne, entreprise ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner la violation d'une loi ou d'un règlement, luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, entreprises ou sociétés seront déterminés par l'Actionnaire Commandité comme étant des Personnes Non Autorisées).

En particulier, l'émission et la vente des Actions est exclusivement réservée aux investisseurs avertis dans le sens de l'article 2 de la Loi de 2007. Est considéré comme investisseur averti un investisseur institutionnel, professionnel ou tout autre investisseur, y compris une personne physique, si cette dernière déclare par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et si elle investit au minimum un montant de 125.000 EUR ou un montant équivalent en tout autre devise librement convertible.

Si un investisseur déclare par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et s'il bénéficie d'une appréciation d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/EC certifiant de son expertise, expérience et connaissance quant à l'appréciation adéquate de l'investissement effectué par la Société, alors il ou elle peut être autorisé à investir dans la Société un montant inférieur à 125.000,- EUR ou un montant équivalent en tout autre devise librement convertible.

L'Actionnaire Commandité a le droit d'imposer des conditions plus strictes que celle requises à l'article 2 de la Loi de 2007. Les investisseurs qui ne sont pas des investisseurs avertis sont des Personnes Non Autorisées. Les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

L'Actionnaire Commandité a le droit de faire un rachat forcé des Actions détenues par des Personnes Non Autorisées.

A cet effet, la Société pourra:

(1) refuser l'émission d'Actions et refuser l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée;

(2) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tout renseignement qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions vont bénéficier économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces Actions par une Personne Non Autorisée;

(3) refuser d'accepter le vote de toute Personne Non Autorisée lors de toute assemblée générale des Actionnaires de la Société; et

(4) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société. Si l'Actionnaire en question ne donne pas suite à cette demande, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire.

Art. 10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action

Calcul et Publication

La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe (le cas échéant) sera exprimée dans la devise de cette Classe ou dans la devise de référence et elle sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation en divisant les actifs nets de la Société, constitués par la valeur de la portion des actifs moins la portion des engagements attribuables à un tel Jour d'Évaluation, par le nombre d'Actions alors souscrites, conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par Action sera arrondie au millième de la plus proche unité de la devise de référence, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement matériel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés est intervenu, l'Actionnaire Commandité peut, afin de sauvegarder les intérêts des Actionnaires Commanditaires et de la

Société, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation pour toutes les demandes reçues à ce Jour d'Évaluation.

La fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire est indiquée dans le Document d'Émission.

L'évaluation de tous les actifs se fera de la manière suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des instruments du marché monétaire, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(2) Les titres (créances, actions, instruments financiers structurés) qui sont cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un marché réglementé (un Marché Réglementé) sont basés sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs ou sur le Marché Réglementé qui est normalement le marché principal pour de tels titres.

(3) Les titres (créances, actions, instruments financiers structurés) qui ne sont ni cotés sur une bourse de valeurs ni négociés sur un Marché Réglementé sont déterminés à leur valeur juste sur base de prix de vente raisonnablement prévisibles déterminés avec prudence et de bonne foi par l'Actionnaire Commandité.

(4) Les parts et actions émises par des fonds sous-jacents sont basés sur la dernière valeur disponible fournie par l'agent administratif, le gestionnaire ou toute autre source fiable impliquée dans le fonds sous-jacent concerné.

(5) La valeur nette liquidative des forwards qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés sera déterminée conformément aux politiques établies par l'Actionnaire Commandité, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque variété de dérivés. La valeur de liquidative des futures ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces futures, forwards ou contrats d'options sont négociés par la Société; si la valeur liquidative des futures ou contrats d'options ne peut pas être établie le jour où les actifs nets sont déterminés, la base permettant d'établir la valeur liquidative de ces contrats sera la valeur que l'Actionnaire Commandité déterminera comme étant juste et raisonnable.

(6) Tous les autres avoirs seront évalués à la juste valeur de marché selon les procédures établies de bonne foi par l'Actionnaire Commandité et décrites dans le Document d'Émission.

La valeur de tous les éléments d'actif et de passif qui n'est pas exprimée dans la devise de référence ou la devise de la Classe concernée (le cas échéant) sera convertie dans la devise de référence de la Société aux derniers cours affichés par une banque reconnue. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par, ou d'après les procédures établies par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut, à son entière discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime que cette évaluation reflète plus fidèlement la juste valeur des actifs de la Société.

La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe (le cas échéant), le prix d'émission et de rachat par Action pour chaque Classe (le cas échéant) est disponible pendant les heures ouvrables au siège social de la Société, de l'agent administratif et/ou d'un délégué mandaté à cet effet.

Suspension Temporaire du Calcul

La Société peut temporairement suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire par Action de la Société, ainsi que l'émission et le rachat par les Actionnaires Commanditaires de ses Actions:

(1) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est périodiquement cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société qui y sont cotés; ou

(2) lorsque l'état des affaires constitue une situation d'urgence d'après l'avis général public par suite de laquelle la disposition ou l'évaluation des actifs de la Société est rendue impraticable; ou

(3) lors de la rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur de tout investissement de la Société ou le prix ou la valeur actuels sur les bourses de valeur ou autre marché relatifs aux actifs de la Société; ou

(4) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires Commanditaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

Une telle suspension sera publiée, le cas échéant, par la Société et sera notifiée aux Actionnaires Commanditaires ayant fait une demande de souscription ou de rachat d'Actions Ordinaires pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription ou de rachat sera irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, auquel cas les Actionnaires Commanditaires peuvent notifier la Société de leur souhait de retirer leur demande. Si aucune notice n'est réceptionnée par la Société dans un délai indiqué dans le Document d'Émission, ou à défaut, dans un délai raisonnable, cette demande sera traitée au premier Jour d'Évaluation suivant la fin de la période de suspension.

Art. 11. Politique d'Investissement, Restrictions d'Investissement et Comités

L'Actionnaire Commandité, en se basant sur le principe de la diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissements applicables, (ii) toutes restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements des actifs de la Société conformément à la Loi de 2007, (iii) la stratégie de couverture applicable aux Classes spécifiques et (iv) la ligne de conduite de la gestion et des affaires de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement tels qu'établis par l'Actionnaire Commandité dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables.

L'Actionnaire Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Document d'Emission, que tout ou une partie des actifs de la Société sera cogérée sur base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres fonds.

L'Actionnaire Commandité peut mettre en place des comités et déterminer les fonctions de ces comités y compris les recommandations et conseils en relation avec la gestion et les affaires de la Société. La dénomination des comités et les règles de composition, fonctions, devoirs, rémunération de ces comités seront décrits dans le Document d'Emission.

Art. 12. Responsabilités des Actionnaires

Les détenteurs d'Actions Ordinaires sont seulement responsables dans la limite du capital investi dans la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 13. Assemblées des Actionnaires

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00. Si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes au public au Luxembourg (un Jour Ouvrable), l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable qui précède ce jour.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant de l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que (i) les Actionnaires participant à la réunion puissent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise de manière continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Les Actionnaires d'une Classe peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette Classe.

Art. 14. Notice, Quorum, Procurations, Majorité

Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi qu'à la conduite des assemblées, sauf disposition contraire des Statuts.

Chaque Action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex.

Sauf s'il en est disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions proposées à une assemblée des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à toute assemblée des Actionnaires.

Art. 15. Avis de convocation

Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité. La convocation pour toute assemblée doit indiquer l'ordre du jour. Dans la mesure requise par la législation luxembourgeoise, les convocations seront publiées dans le Journal Officiel (le "Mémorial") et dans un journal luxembourgeois.

La convocation par courrier seront envoyées huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenteur des Actions nominatives, à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires.

Si toutes les Actions sont nominatives, les avis de convocation pourront être envoyés par courrier recommandé uniquement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Chaque résolution sera prise avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 17. Gestion

La Société est gérée par LH Partners, Sàrl (l'Actionnaire Commandité), une société à responsabilité limitée et qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

L'Actionnaire Commandité a le pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, de prendre toutes les mesures ayant trait aux objets de la Société et d'accomplir tous les actes, de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité a la pleine autorité pour exercer en sa discrétion, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Art. 18. Dépositaire

Dans les conditions prévues par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une institution bancaire ou un établissement de crédit tel que défini par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (le Dépositaire).

Le Dépositaire assumera les devoirs et responsabilités prévues par la Loi de 2007. Si le Dépositaire souhaite ne plus agir en tant que tel, l'Actionnaire Commandité s'efforcera de trouver un dépositaire successeur et le nommera en remplacement du Dépositaire sortant. L'Actionnaire Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire mais ne peut pas le révoquer avant la nomination d'un dépositaire successeur pour agir à sa place.

Jusqu'au remplacement du Dépositaire, qui doit intervenir dans une période de deux mois à partir de la décision de l'Actionnaire Commandité de mettre fin au mandat ou de la démission du Dépositaire, le Dépositaire entreprendra toutes les démarches nécessaires pour la bonne conservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Art. 19. Signatures Autorisées

La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature ont été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion. Cependant aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

Art. 20. Réviseur d'entreprises

Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 1915 et la Loi de 2007.

Art. 21. Exercice social - Comptes sociaux

L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en EUR.

Art. 22. Affection des Revenus

L'assemblée générale des Actionnaires détermine, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité et dans les limites de la loi, des Statuts et du Document d'Emission, la manière suivant laquelle les revenus de la Société seront appliqués à chaque Classe existante et peut déclarer, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité, des distributions.

Pour toute Classe donnant droit à des distributions, l'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux lois applicables.

Les distributions peuvent être payées dans une devise et en temps et lieu déterminés périodiquement par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de distribuer des actions gratuites au lieu des dividendes en liquide selon les termes et conditions déterminés par l'Actionnaire Commandité.

Toute distribution n'ayant pas été réclamée dans les cinq ans après sa déclaration sera perdue et retournée à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et tenu à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 23. Fusion, Dissolution et Liquidation de Classes et de la Société

Liquidation ou Fusion de Classes

Dans l'hypothèse ou, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets totaux d'une Classe diminue ou atteint un montant déterminé par l'Actionnaire Commandité et/ou le Document d'Emission comme étant le niveau minimum d'une telle Classe pour fonctionner de manière économiquement efficace ou dans le cas d'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire, ou dans le cas d'une rationalisation économique, l'Actionnaire Commandité peut décider d'offrir aux Actionnaires concernés de convertir leurs Actions en Actions d'une autre Classe selon les termes fixés par l'Actionnaire Commandité ou de racheter toutes les actions de la Classe concernée à la valeur

nette d'inventaire par action (en prenant en compte les prix projetés de réalisation d'investissements et les dépenses de réalisation calculées au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet). La Société fera parvenir une notification aux détenteurs des Actions concernées avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert de la Classe concernée.

De plus, l'assemblée générale de toute Classe aura, dans toutes les autres circonstances et sans quorum et par simple majorité, le pouvoir, sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité, de racheter toutes les Actions de la Classe concernée et de rembourser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions (en tenant compte les prix effectifs de réalisation des investissements et des dépenses de réalisation) calculés au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet.

Les avoirs ne pouvant être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la procédure de rachat seront déposés dans une banque ou dans un établissement de crédit, un établissement de crédit tel que défini par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, pour une période de six mois; après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte de personnes autorisées.

Dans les mêmes circonstances que décrites dans le premier paragraphe de cet article, l'Actionnaire Commandité peut décider d'allouer les avoirs de la Société à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ou à un autre compartiment dans un tel organisme d'investissement collectif et de désigner les Actions de la Société comme actions d'un autre organisme de placement collectif ou compartiment d'un tel organisme de placement collectif (suivant une scission ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant aux droits fractionnaires des Actionnaires). Une telle décision sera communiquée de la manière décrite dans le premier paragraphe de cet article un mois avant son effectivité (et, de plus, la publication contiendra des informations en relation avec le nouvel organisme de placement collectif / compartiment d'un organisme de placement collectif), afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période.

De plus, une contribution des actifs et obligations de la Société à un autre organisme de placement collectif mentionné dans cet article ou à un autre compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessite une résolution des Actionnaires de la Société adoptée avec une exigence de quorum de 50% des Actions en émission et à la majorité de deux tiers des Actions présentes ou représentées, sauf si une telle fusion est mise en place avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, dans quel cas les résolutions lieront uniquement les Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

Dissolution

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale, soumise aux exigences de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts et soumise à l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Si les actifs de la Société tombent en dessous des deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera rapportée à l'assemblée générale des Actionnaires par l'Actionnaire Commandité. Sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité, l'assemblée des Actionnaires, pour laquelle aucun quorum n'est requis décidera par simple majorité des votes des Actions représentées lors de l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera évoquée à l'assemblée des Actionnaires dès que le capital social tombe en dessous du quart du capital minimum précisé à l'article 5; dans ce cas, l'assemblée se tiendra sans aucune exigence de quorum de vote et la dissolution peut être décidée, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, par les Actionnaires détenteurs d'un quart des votes des Actions représentés à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de manière à pouvoir être tenue dans une période de quarante jours à partir de la certitude que les actifs nets de la Société ont chutés en dessous des deux tiers ou du quart du minimum légal, le cas échéant.

Dans le cas d'une liquidation volontaire de la Société, la liquidation sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2007. Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société continuera, à partir de sa dissolution, à exister pour les besoins de la liquidation. Les opérations de la Société seront effectuées par un ou plusieurs liquidateurs, qui, après avoir été approuvés par l'autorité de régulation compétente, seront nommés par une assemblée des Actionnaires, qui décidera de leurs pouvoirs et rémunération.

La décision de dissoudre la Société doit être publiée au Mémorial et dans deux journaux ayant une distribution adéquate, dont un journal luxembourgeois.

Dans le cas où la Société est liquidée judiciairement, les dispositions de la Loi de 2007 sont exclusivement applicables.

L'émission de nouvelles Actions par la Société cessera à partir de la date de publication de la convocation à l'assemblée des Actionnaires durant laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées.

Le ou les liquidateurs disposeront des actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires et les produits de la liquidation, déduction faite des frais de liquidation, seront distribués par les liquidateurs parmi les détenteurs d'Actions dans chaque Classe selon leurs droits respectifs.

Tout montant non réclamé par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société sera déposé à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les montants déposés restent non réclamés au-delà de cette période de temps définie, ils seront perdus.

Art. 24. Modifications statutaires

Les présents Statuts peuvent être modifiés périodiquement par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de vote déterminées par les lois luxembourgeoises et sous réserve de l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 25. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence à la loi luxembourgeoise et, en particulier la Loi de 1915 et la Loi de 2007.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.
- (2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra durant le 3 mars 2011, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les Actions comme suit:

(1) LH Partners, prénommée:	
Action de Commandité:	1 (une)
(2) LH Partners, prénommée:	
Actions Ordinaires de Classe A:	1 (une)
(3) Siroco Limited, prénommée:	
Actions Ordinaires de Classe B:	29 (vingt neuf)
Total des Actions de Commandité et Ordinaires:	31 (trente et une)

Toutes les Actions de Commandité et Ordinaires ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration et Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 4.000,- (quatre mille euros).

Assemblée Générale des Actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminé et que les Statuts ont été établis;
2. que KPMG Sàrl, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société; et
3. que le siège social de la Société est établi au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VANHOUTTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37137. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009122489/1053.

(090148622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

41 Club Luxembourg 5 - Take Five a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.086.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- M. Pascal ESPEN, né le 16 mai 1969 à Ettelbruck, Réviseur d'entreprises, de nationalité luxembourgeoise, né le demeurant à L-5720 Aspelt, 15, d'Gennerwiss,
- M. Gernot KOS, Expert-comptable, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5482 Wormeldange, 11, Remeschter,
- M. Jos SALES, né le 30 novembre 1967 à Luxembourg, Indépendant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4953 Bascharage, 16, Cité Bommelscheuer,
- M. Luc TAPPELLA, né le 25 juin 1968 à Luxembourg, Economiste, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1710 Luxembourg, 26, rue Paul Henkes,
- M. Pit WINANDY, né le 14 janvier 1969 à Luxembourg, Directeur, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9232 Diekirch, 76, am Floss,
- M. Mario ZLOIC, né le 10 août 1966 à Luxembourg, Indépendant, de nationalité luxembourgeoise, L-5360 Schrassig, 7, rue du Chemin de Fer,

Et ceux qui, conformément aux présents statuts, seront admis à la suite comme membres, il a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dispositions générales

Art. 1^{er} . Dénomination, durée, siège.

(1) L'association ("l'Association") prend la dénomination 41 Club Luxembourg 5 - Take Five a.s.b.l.

Le siège social de l'Association est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. Il peut être transféré dans n'importe quelle autre localité du Grand-Duché par décision du Comité. La durée de l'Association est illimitée.

(2) L'Association peut, à tout moment, adhérer au "Club 41 International".

Art. 2. Objet social et but. L'Association a pour objet:

- d'offrir aux anciens membres de la "Table Ronde Luxembourgeoise a.s.b.l.", atteints par la limite d'âge, la possibilité de maintenir et de développer, tant sur le plan national qu'international, les liens d'amitiés qui les unissent;
- d'aider, d'encourager et d'appuyer la "Table Ronde Luxembourgeoise a.s.b.l." dans ses activités lorsque celle-ci le désire;
- d'organiser des activités propres à l'association conformément à son règlement intérieur et aux décisions et directives adoptées chaque année par l'assemblée générale des membres de l'association.

Art. 3. Insigne.

(1) L'Association adopte comme insigne celui présentant les caractéristiques générales les plus communément admises par les 41 étrangers avec au centre la reproduction du pont, logo repris de la Table Ronde Luxembourgeoise, symbolisant le lien entre les Clubs et leurs membres.

(2) Chaque membre reçoit un insigne individuel qui reste sa propriété, mais qu'il est obligé de restituer en cas d'exclusion.

(3) Le Président de l'Association reçoit un insigne spécial pour sa fonction.

Titre 2. Membres

Art. 4. Membres. L'Association ne comprend que des membres à vie. Le nombre maximum de membres est défini par le règlement intérieur de l'Association. Le nombre minimum de membres est fixé à cinq.

Art. 5. Admission des membres. Tout membre quittant ou ayant quitté la "Table Ronde Luxembourgeoise a.s.b.l." alors qu'il a atteint la limite d'âge telle que prévue par le règlement intérieur de la "Table Ronde Luxembourgeoise a.s.b.l." peut être invité par l'Association à devenir membre de celle-ci.

Art. 6. Exclusion d'un membre. Peut être exclu de l'Association par une décision du Comité statuant à la majorité des deux-tiers des voix:

- tout membre dont la conduite ou l'attitude est considérée comme étant contraire à la bonne entente et/ou aux intérêts de l'Association;

- tout membre qui, après un délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance, omet ou refuse (i) de s'acquitter de la cotisation annuelle lui incombant et/ou (ii) de tout autre montant redû par lui à l'Association.

Titre 3. Fonctionnement

Art. 7. Réunions. Les membres de l'Association peuvent se réunir autant de fois qu'ils le désirent conformément au règlement intérieur de l'Association.

Art. 8. Administration.

(1) L'Association est administrée par un comité (le "Comité") élu lors de l'assemblée générale annuelle à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Comité se compose d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Les membres du Comité sont élus pour un terme de 1 (une) année. Leur mandat est renouvelable, suivant l'article 8 du règlement intérieur.

(2) Le Comité est investi d'une mission d'administration, de représentation et d'animation de l'Association. Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire. Lors de l'assemblée générale ordinaire, le Comité devra présenter aux membres de l'Association son rapport d'activité ainsi qu'un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget du prochain exercice.

(3) Le Secrétaire du Comité s'occupe des écritures de l'Association. Il rédige les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et des réunions du Comité.

Art. 9. Revenus. L'assemblée générale ordinaire fixe les droits d'entrée et les cotisations annuelles sur proposition du Comité. Le taux maximum des droits d'entrée et des cotisations annuelles est fixé par le règlement intérieur. L'Association peut, en outre, recevoir toutes sortes de subventions qui peuvent être d'un montant illimité ainsi que des contributions volontaires de la part de ses membres.

Art. 10. Assemblées générales.

(1) L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de juin.

Elle est convoquée par le Comité par écrit adressée à tous les membres de l'Association au moins 10 (dix) jours avant la date fixée. L'ordre du jour est joint à la convocation. Le vote par procuration est autorisé.

(2) L'assemblée générale a dans ses attributions:

- la nomination et la révocation des membres du Comité et des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la modification des statuts;
- la dissolution de l'Association.

(3) Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le Comité, conformément aux modalités prévues pour les assemblées générales ordinaires, autant de fois que l'intérêt de l'Association l'exige.

Art. 11. Modification des statuts. Les modifications aux statuts de l'Association sont régies par les dispositions des articles 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 12. Dissolution.

(1) La dissolution de l'Association est régie par les articles 20 et 23 de la modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

(2) En cas de dissolution de l'association, l'actif restant sera affecté à la disposition de la "Table Ronde Luxembourgeoise a.s.b.l." qui l'utilisera selon les besoins de ses activités sociales.

Art. 13. Dispositions générales.

(1) Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif régissent tous les points non prévus par les présents statuts.

(2) Les présents statuts sont complétés par un règlement intérieur propre à l'Association dont la publication au Mémorial n'est pas requise.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009124583/97.

(090150164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

SEP Ausbein-und Zerlegeservice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 69.478.

Im Jahre zweitausendneun, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Christian HEIST, Ausbeinunternehmer, geboren in Saarbrücken, (Bundesrepublik Deutschland), am 22. April 1965, wohnhaft in D-66117 Saarbrücken, 15, Ebersteinstrasse,

hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Saarbrücken, am 18. Juli 2009, welche Vollmacht, nach "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SEP Ausbein-und Zerlegeservice Sàrl", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-5570 Remich, 35, Route de Stadtbredimus, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 69478, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 9. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 502 vom 30. Juni 1999,

und dass deren Satzungen abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 421 vom 26. Februar 2009.

- Dass der Komparent erklärt einziger Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von Remich nach L-2444 Luxemburg, 14, rue des Romains, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 4 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euroabgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BATARDY; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2009. Relation GRE/2009/3238. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 24. September 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009124003/43.

(090149513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

La Financière de l'Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 51.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009118072/11.

(090141948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

YRI Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.521.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International S.à r.l., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 96.429, here duly represented by Mr Stéphane Reul and Mr. Patrick van Denzen, the last one here represented by Mr. Stéphane Reul, prenamed as his attorney by means of a proxy given in Luxembourg on September 14th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company "YRI Europe S.à r.l.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under section B and number 135.521, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, on December 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 on February 16th, 2008. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 7th, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

Sole resolution

The sole partner decides to change the Company's purpose and to re-estate the Article 2 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.** The Company has as its purpose, directly or indirectly, in Luxembourg as well as abroad the following:

- the consulting, the assistance, the support and the provision of all kinds of services to all Luxembourg and foreign companies, namely in legal, administrative, information technologies, human resources, finance, management, accounting, marketing, commercial, training and public relations, technical matters as well as in matters concerning strategy, organization, investment, development of companies, trademarks and licenses, quality products and restaurants;

- acquisition and management of securities and participations of any nature, directly or indirectly, in all forms and by all legal means;

and in general all commercial, industrial, financial operations, investment in securities and properties, that are related directly or indirectly to the purpose stated above, or all similar or related activities that may serve and facilitate the realization and the development of this purpose.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le seize septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 96.429, ici représentée par Monsieur Stéphane Reul, directeur, et Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Monsieur Reul en date du 14 septembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par un des mandataires de la partie comparante, es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société "YRI Europe S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 135.521, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 16 février 2008. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte

reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 août 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de refondre l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, directement or indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- le conseil, l'assistance, le support et les prestations de services de toute nature, à toutes sociétés Luxembourgeoises et étrangères, notamment en matière juridique, administrative, informatique, ressources humaines, financière, management, comptable, marketing, commerciale, formation et animation de réseaux, technique, ainsi que dans le domaine de la stratégie, l'organisation, l'investissement, le développement de sociétés, marques et enseignes, et le domaine de la qualité produits et restaurants;

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et participations de toute nature, de manière directe ou indirecte, sous toutes formes et par tous les moyens;

et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet défini ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou encore susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou l'extérieur du pays."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Reul et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. LAC/2009/38098. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009124010/96.

(090149094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Solar Puglia I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.674.

In the year two thousand and nine, on the third day of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 137.053,

represented by its general partner, Global Solar Fund Partners S.à r.l., itself duly represented by Mr. Javier Romero Ledesma, having his professional address in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

hereto represented by Mr. Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on September 2009.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Solar Puglia I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 146.674, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, on 28

April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1294 on 6 July 2009 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company up to seven million eight hundred thirty-two thousand five hundred sixty-one Euro and fifty Cents (EUR 7,832,561.50) through the issuance of seven million eight hundred twenty thousand sixty-one point fifty (7,820,061.50) new shares, each having a par value of one Euro (EUR 1);
2. Approval and acceptance of the payment of the new shares of the Company through contribution in kind;
3. Amendment of article 5 of the articles of Association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, resolves the following:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, all having a par value of one Euro (EUR 1) each, up to seven million eight hundred thirty-two thousand five hundred sixty-one Euro and fifty Cents (EUR 7,832,561.50) through the issuance of seven million eight hundred twenty thousand sixty-one point fifty (7,820,061.50) new shares, each having a par value of one Euro (EUR 1).

All such seven million eight hundred twenty thousand sixty-one point fifty (7,820,061.50) new shares have been subscribed at a total price of fifteen million six hundred forty thousand one hundred twenty-three Euro (EUR 15,640,123), out of which seven million eight hundred twenty thousand sixty-one Euro and fifty Cents (EUR 7,820,061.50) are to be allocated to the share capital and seven million eight hundred twenty thousand sixty-one Euro and fifty Cents (EUR 7,820,061.50) are to be allocated to the share premium of the Company, by the sole shareholder Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, represented by its General Partner, Global Solar Fund Partners S.à r.l., aforementioned.

Second resolution

The sole shareholder further approves and accepts the payment of the subscribed shares through contribution in kind, consisting of:

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, represented by its General Partner, Global Solar Fund Partners S.à r.l., aforementioned, contributes a quota, representing one hundred percent (100%) of the share capital in Energetica Wing S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Piazza della Rotonda 70, Rome, Italy, registered with the Companies' Register of Rome under number 10038991005, for a total value of fifteen million six hundred forty thousand one hundred twenty-three Euro (EUR 15,640,123).

The proof of the existence of the value and the free transferability of the quota, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Energetica Wing S.r.l., has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at seven million eight hundred thirty-two thousand five hundred sixty-one Euro and fifty Cents (EUR 7,832,561.50), consisting of seven million eight hundred thirty-two thousand five hundred sixty-one point fifty (7,832,561.50) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 6,000.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, une société en commandite simple constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 137.053,

représentée par son associé gérant commandité, Global Solar Fund Partners S.à r.l., ce dernier dûment représentée par M. Javier Romero Ledesma, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du septembre 2009.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec l'acte aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Solar Pugiia I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 146.674, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2009 sous le numéro 1294 (ci après la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de sept millions huit cent trente-deux mille cinq cent soixante et un Euros et cinquante Cents (EUR 7.832.561,50), par l'émission de sept millions huit cent vingt mille soixante et un virgule cinquante (7.820.061,50) parts sociales nouvelles;

2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales de la Société nouvellement émises par apports en nature;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune, jusqu'à sept millions huit cent trente-deux mille cinq cent soixante et un Euros et cinquante Cents (EUR 7.832.561,50), par l'émission de sept millions huit cent vingt mille soixante et un virgule cinquante (7.820.061,50) parts sociales nouvelles.

Les sept millions huit cent vingt mille soixante et un virgule cinquante (7.820.061,50) parts sociales nouvelles ont été souscrites à un prix total de quinze millions six cent quarante mille cent vingt-trois Euros (EUR 15.640.123), dont sept millions huit cent vingt mille soixante et un Euros et cinquante Cents (EUR 7.820.061,50) ont été attribués au capital social et sept millions huit cent vingt mille soixante-et-un Euros et cinquante Cents (EUR 7.820.061,50) ont été attribués à la prime d'émission de la Société, par Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, représentée par son associé gérant commandité, Global Solar Fund Partners S.à r.l., précitée.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve et accepte la libération des actions souscrites par apport en nature, étant composé de:

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, représentée par son associé gérant commandité, Global Solar Fund Partners S.à r.l., précité, contribue une part, représentant cent pourcent (100 %) du capital social dans Energetica Wing S.r.l., une société constituée et existante sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Piazza della Rotonda 70, Rome, Italie, inscrite au Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 10038991005, pour une valeur totale de quinze millions six cent quarante mille cent vingt-trois Euros (EUR 15.640.123).

La preuve de l'existence, de la valeur et de la libre cessibilité de la part, représentant cent pourcent (100 %) du capital social d'Energetica Wing S.r.l., a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de sept millions huit cent trente-deux mille cinq cent soixante et un Euros et cinquante Cents (EUR 7.832.561,50), représenté par sept millions huit cent trente-deux mille cinq cent soixante et un virgule cinquante (7.832.561,50) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ROMERO LEDESMA; B. CALMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36550. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Henri HELLINKCX.

Référence de publication: 2009124008/138.

(090149182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

GN Transport Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 118.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009118073/11.

(090141950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

IIIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117890/11.

(090142103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

DB Silver III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.894.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 Août 2009 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB SILVER III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009125315/19.

(090150347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Carbura Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 37.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009118508/10.

(090142862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Finplatz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.909.

Le bilan au 22/01/2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118739/10.

(090142323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Dakhla SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 48.771.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009118741/10.

(090142325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Keir Field S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009

Acceptation de la démission de Monsieur Thierry SCHMIT en tant que Gérant de la société.

Pour la société KEIR FIELD S.à.r.l.

N. SCHMITZ

Référence de publication: 2009118719/11.

(090142911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Alokan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009118213/13.

(090141771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.
